



## Les poissons de l'Orbe sont scrutés afin de leur éviter la guillotine

### Faune

**A Orbe, les turbines du barrage des Moulinets fonctionnent à nouveau normalement. Les mesures prises auraient permis de protéger truites et corégones**

Les truites et corégones remontant l'Orbe au niveau de la cité aux deux poissons pour frayer devront à nouveau déjouer l'obstacle du barrage des Moulinets. Pour ce faire, ils devront éviter le piège de l'itinéraire le plus rapide. Celui-ci les mène vers les turbines assassines plutôt que vers l'ascenseur leur permettant d'atteindre sains et saufs le haut de l'installation. En effet, comme convenu en novembre dernier avec le Canton, VO Energies vient de mettre fin aux mesures transitoires visant à éviter un nouveau hachage de poissons durant la période de frai («24 heures» du 5 novembre). Dès cette semaine, les turbines ne sont plus stoppées lorsque le débit est inférieur à 5 m<sup>3</sup>/s.

Quel est le bilan de ces trois mois d'aménagement? De l'avis de VO Energies et du Canton, l'objectif a été atteint, puisque aucune mortalité n'a été constatée sur le site. Difficile à dire par contre si le débit seuil était pertinent: en raison des faibles précipitations, les turbines n'ont quasiment jamais fonctionné. Des questionnements persistent aussi quant à la durée des mesures. «C'est dommage qu'ils redémarrent maintenant, car il y a de



Le barrage des Moulinets existe depuis 2013. O. ALLENSPACH

grandes chances pour que la période de frai se poursuive», remarque Christian Lambercy, coprésident de l'association L'Orbe vivante. Le déplacement des truites lacustres, inscrites sur la liste rouge des espèces menacées, et des corégones, dépend en effet des conditions climatiques. «Au vu des faibles précipitations de l'hiver, la grosse migration n'a pas eu lieu. Elle se fera dès que les températures seront plus clémentes et feront fondre la neige tombée récemment», observe Jean-François Rubin, directeur de la maison de la rivière à Tolochenaz.

Sur l'Orbe, cours d'eau jalonné de quatre barrages, la situation se révèle légèrement différente, selon Frédéric Hofmann, chef de la section Chasse et pêche du Canton de Vaud. «Contrairement aux autres rivières, il y a eu un appel d'eau au mois de novembre, en raison d'une con-

jonction entre la pluviométrie et le turbinage. De nombreuses truites lacustres sont remontées, mais il n'est pas exclu d'observer une deuxième vague migratoire. C'est pourquoi un de nos gardes-pêche est chargé d'effectuer une surveillance du cours d'eau trois fois par semaine.»

Le Canton compte aussi sur son réseau pour signaler tout éventuel poisson amoché. «Si nous constatons le moindre problème, nous exigerons un retour à l'ancien régime. Et nous tenons mordicus à la mise en place d'une barrière électrique. Le projet avance du côté de VO Energies, et nous aimerions qu'il soit réalisé cette année», souligne Philippe Hohl, responsable de la division Eau. Le principe? Un champ électromagnétique bloquera la sortie des turbines, et les poissons se dirigeront naturellement vers l'ascenseur qui leur est destiné. **L.D.**